

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Mission Évaluation Environnementale
Pôle projets
Affaire suivie par : Catherine Pastre
catherine.pastre@developpement-durable.gouv.fr

Poitiers, le

12 SEP. 2017

Le Préfet

à

Monsieur le Préfet des Landes

Objet : Projet de centrales photovoltaïques au sol "Communal Ouest 3" et "Communal Ouest 4" sur la Commune de Sore (40) - Avis de l'Autorité environnementale

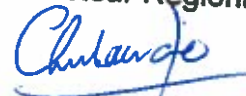
P.J. : 1

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, l'avis de l'Autorité environnementale concernant le dossier relatif au projet de centrales photovoltaïques au sol "Communal Ouest 3" et "Communal Ouest 4" sur la Commune de Sore (40).

Il sera consultable en ligne sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Pour toute correspondance afférente à ce dossier, l'adresse postale utile est la suivante :
Mission évaluation environnementale, DREAL Nouvelle-Aquitaine – Site de Bordeaux – Cité Administrative – Rue Jules Ferry – BP 55 – 33 090 BORDEAUX CEDEX.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional Délégué



Christian MARIE

Copie à :
DDTM 40
DREAL Nouvelle-Aquitaine / MEE